

ITW Performance Polymers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CERAMIC PUTTY HARDENER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CERAMIC PUTTY HARDENER

Numéro du produit 11700(H)

UFI UFI: 9470-V03F-Y00U-Q3G1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
customerservice.shannon@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Muta. 2 - H341 STOT RE 2 - H373

Dangers pour l'environnement Non Classé

Santé humaine Corrosif pour les yeux et la peau. Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

CERAMIC PUTTY HARDENER

Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contient

PHÉNOL, TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

CERAMIC PUTTY HARDENER

PHÉNOL		10-30%
Numéro CAS: 108-95-2	Numéro CE: 203-632-7	
Classification Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Muta. 2 - H341 STOT RE 2 - H373		

TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE		5-10%
Numéro CAS: 112-24-3	Numéro CE: 203-950-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487919-13-0000
Classification Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412		

TITANIUM DIOXIDE		1-5%
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-0000
Classification Carc. 2 - H351		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

CERAMIC PUTTY HARDENER

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Dermate légère, éruption cutanée allergique. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Gaz ou vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

CERAMIC PUTTY HARDENER

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ouvrir le fut soigneusement en cas le contenu soit sous pression. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PHÉNOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 ppm(D) 19 mg/m³(D)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

TITANIUM DIOXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS: 112-24-3)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 5380 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.57 mg/kg p.c. /jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

CERAMIC PUTTY HARDENER

Autre protection de la peau et du corps	Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Eviter l'inhalation de vapeurs. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte.
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Phénolique.
pH	pH (solution concentrée): alcaline @ 20 °C
Point d'éclair	>120°C
Densité relative	1.09 @ 20°C
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau.
Viscosité	500-1000 Pa s @ 25°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
----------------------------	-----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Acides. Oxydants puissants. Nitrates inorganiques.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
---	-----------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides - organiques. Nitrates inorganiques. Oxydants puissants.
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

CERAMIC PUTTY HARDENER

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 66 667,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 174 603,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 466 667,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 200,0

ETA inhalation
(poussières/brouillards mg/l) 333,0

Inhalation Eviter l'inhalation de vapeurs. Toxique par inhalation.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion.

Contact cutané Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Ce produit est corrosif. Ce produit est corrosif. Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Un contact prolongé peut provoquer des brûlures.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée Ingestion.

Informations toxicologiques sur les composants

TITANIUM DIOXIDE

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

CERAMIC PUTTY HARDENER

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

CERAMIC PUTTY HARDENER

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 07/04/2021

Révision 9

Remplace la date 29/01/2020

Mentions de danger dans leur intégralité

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.